

Image not found or type unknown



Resiliation de contrat en vertu de militaire

Par **franciis**, le **08/04/2008** à **16:06**

en effet voici maintenant 15ansrn je suis engagé volontaire de l'armée de terre rnmon contrat ce termine le 10/12/2010 pour un total de 17°5ansrnaprès avoir regardé dans différent site intraterre je suis tombé sur un document précisant que je pouvais effectuer une résiliation de contrat avec 2mois de préavisrnmais les conditions sont pas de chômage,pas de reconversion,rnalors je viens vous demander de bien vouloir m'informer sur ce sujet rnquel sont réellement les conditions de ce texte rnmerci